

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Stéphane GONZALEZ lors du
vote du compte administratif

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Ikrame TOURI à David HORNUS, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membre absent lors du vote du compte
administratif:

Marylène MILLET

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET
PRINCIPAL VILLE

Délibération : 05.2022.085

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, ainsi que les dernières écritures réalisées durant la journée complémentaire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public.

Ce compte administratif est à la fois marqué par la poursuite des efforts engagés depuis le début du mandat et par les ajustements nécessaires liés à la crise sanitaire et économique.

Les dépenses de gestion (dépenses réelles sauf exceptionnelles et charges financières) s'élèvent à 19 042 778,48 € soit +8% par rapport à 2020.

Les recettes de gestion (recettes réelles sauf exceptionnelles) sont de 21 487 600,52 € soit +3% par rapport à 2020.

Les dépenses d'équipement (travaux, études, subventions d'équipements versées et achats d'équipements) s'élèvent à 2 289 064, 40 € (contre 3 461 663,75 € en 2020).

Le solde des restes à réaliser est négatif avec des subventions attendues à hauteur de 122 719,05 € et des dépenses engagées (hors autorisations de programme) pour 1 721 930,41 €.

L'épargne brute s'élève donc à 2 447 885 € ce qui permet de rembourser le capital de la dette (689 436 €) et de financer une partie des investissements.

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2021. La structure de la dette est saine, l'encours de dette diminue en 2021, il s'élève à 9 154 937,37 € au 31 décembre 2021.

Au regard des hypothèses posées, le montant des dépenses 2021 en fonctionnement est proche du montant global prévu (écart de -5 %). En revanche, les recettes sont supérieures aux prévisions de +2 % (soit +368 k€).

L'exécution budgétaire 2021 fait apparaître les réalisations suivantes :

- des dépenses de fonctionnement pour 20 377 102,84 €
- des recettes de fonctionnement pour 21 770 395,10 €
soit un résultat de clôture 2021 en fonctionnement de 1 393 292,26 €

- des dépenses d'investissement pour 3 004 106,48 €
- des recettes d'investissement pour 6 862 856,88 €
soit un résultat de clôture 2021 en investissement de 3 858 750,40 €

- des restes à réaliser 2021 en dépenses d'investissement pour 1 721 930,41 €
- des restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement pour 122 719,05 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 21 770 395,10 €

les recettes réelles de fonctionnement sont composées des produits de la fiscalité, des dotations et concours de l'État, des produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles.

	RECETTES	CA 2020	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	123 815,79 €	142 400,00 €	110 382,42 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	659 064,75 €	878 127,58 €	851 882,34 €
73	IMPOTS ET TAXES	16 909 922,79 €	17 116 751,00 €	17 705 070,51 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 822 437,66 €	2 643 504,32 €	2 389 466,37 €

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	338 951,03 €	415 533,81 €	430 641,67 €
76	PRODUITS FINANCIERS	16,00 €	200,00 €	157,21 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 816,02 €	167 770,00 €	259 114,58 €
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	20 945 024,04 €	21 364 286,71 €	21 746 715,10 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 851,80 €	38 160,00 €	23 680,00 €
	TOTAL DES RECETTES	20 962 875,84 €	21 402 446,71 €	21 770 395,10 €

- **Atténuations de charges**

Elles intègrent les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue durée...).

- **Produit des services**

Il s'agit notamment des recettes tarifaires : accueils périscolaires (57,4 k€), participations des familles dans les crèches municipales (191,7 k€), aux activités proposées par le Mixcube (105,9 k€), usagers de la médiathèque (23,8 k€), occupations du domaine public (33,8 k€), locations de salles municipales (8,1 k€), mises à disposition des équipements sportifs (21,5 k€), concessions funéraires (43,6 k€)...

Ces produits comprennent aussi les refacturations au budget annexe La Mouche pour la mise à disposition de personnels (345,3 k€).

- **Impôts et taxes**

La réalisation des recettes fiscales s'est avérée supérieure aux prévisions, ce qui s'explique principalement par la perception de droits de mutation à un niveau inattendu (+407 k€). Cela témoigne de la conjoncture immobilière toujours favorable sur le territoire saint-geois, particulièrement attractif du fait des projets et des nouvelles infrastructures programmées (projet du Vallon des Hôpitaux, métro B...). Parmi les autres recettes fiscales qui se sont montrées supérieures aux prévisions : les impôts directs (+66 k€) et les recettes de taxe locale sur les publicités extérieures (+6 k€).

En €	CA 2019	CA 2020	Réalisé 2021
Impôts directs locaux	12 778 928,00 €	12 717 762,00 €	13 235 353,00 €
Rôles supplémentaires	20 101,00 €	38 554,00 €	35 350,00 €
Attribution de compensation	1 880 612,00 €	1 880 612,00 €	1 880 612,00 €
Dotations de solidarité	247 600,00 €	247 600,00 €	247 600,00 €
FNGIR	184 149,00 €	184 149,00 €	184 149,00 €
Taxes pour utilisation des services et du domaine	43 402,06 €	34 354,80 €	36 378,95 €
Taxe sur les pylônes	4 856,00 €	5 086,00 €	5 202,00 €
Taxe sur l'électricité	420 366,85 €	432 913,77 €	547 146,69 €
Taxe sur les publicités extérieures	59 542,43 €		66 398,11 €
Droits de mutation	1 193 802,57 €	1 368 891,22 €	1 466 880,76 €
Total chapitre 73	16 833 359,91 €	16 909 922,79 €	17 705 070,51 €

- **Dotations, subventions et participations reçues**

Représentant plus d'un tiers de ce chapitre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en constante diminution. Elle s'élève à 829 567,00 € en 2021 soit une baisse de 13 % par rapport à 2020.

Les allocations compensatrices de l'État, dotations versées en compensation d'exonérations de fiscalité, se portent à 601 k€. Les autres subventions proviennent de partenaires extérieurs, principalement la CAF dans le cadre des contrats Enfance-Jeunesse et autres actions (791 k€), ainsi que de la préfecture (dotations titres sécurisés 17k€), de la Métropole de Lyon (Projet Nature), des ventes de certificats économie d'énergie (CEE 24 k€)...

- **Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre comprend les redevances de loyers (89 k€) et de charges (18 k€) relatives aux agents logés et aux baux commerciaux, ainsi qu'aux loyers de la gendarmerie (308 k€ dont 28 k€ de révisions antérieures).

- **Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont composés de refacturations de charges dans le cadre de la délégation de service public restauration scolaire (85 k€), de produits issus des cessions d'immobilisations (19 k€), de régularisations d'occupation du domaine public (22 k€), ainsi que d'écritures de régularisation de charges constatées et d'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs (84 k€).

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 23 680,00 €
(Amortissements)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 20 377 102,84 €

DÉPENSES		CA 2020	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 306 441,28 €	3 932 916,87 €	3 692 198,92 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 598 205,77 €	11 330 000,00 €	11 251 438,05 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	408 992,62 €	531 214,01 €	531 156,01 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 291 965,84 €	3 908 713,90 €	3 567 985,50 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	239 954,10 €	250 000,00 €	209 635,91 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 141,60 €	133 336,09 €	32 900,94 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		17 853 701,21 €	20 086 180,87 €	19 285 315,33 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		241 265,84 €	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 018 895,87 €	1 075 000,00 €	1 091 787,51 €
TOTAL DES DÉPENSES		18 872 597,08 €	21 402 446,71 €	20 377 102,84 €

- **Charges à caractère général**

Ces charges représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées :

- d'achats de fournitures pour 498 k€ (contre 577 k€ en 2020) : il s'agit de l'alimentation, des fournitures d'entretien ménager, de petits équipements, vêtements de travail, fournitures administratives, livres et autres médias mis à disposition par la médiathèque, fournitures scolaires...
- 1 069 k€ de dépenses de fluides : eau et assainissement, électricité, chauffage et gaz pour les bâtiments, et carburants pour les véhicules (pour mémoire 835 k€ en 2020, poste de dépenses très impacté par les évolutions de prix)
- 501 k€ de prestations de services (dont 179 k€ pour la délégation de service public restauration scolaire, 237 k€ pour l'entretien des espaces verts et voiries, 47 k€ pour la mise à disposition de personnel en insertion, 32 k€ pour l'aide à la maîtrise d'œuvre pour application du droit des sols)
- 113 k€ de locations mobilières et immobilières, et de charges locatives
- 581 k€ d'entretien et réparations sur biens immobiliers et mobiliers : entretien des terrains, bâtiments, réseaux, matériels roulants et maintenances diverses (logiciels et matériels informatiques, panneaux d'affichage, horodateurs, aires de jeux, vidéoprotection et alarmes, ascenseurs, dispositifs de sécurité, équipements de chauffage...)
- 59 k€ de cotisations assurance
- 125 k€ d'achats et frais divers : pose des illuminations, prestations d'activités proposées par le Mixcube, actions menées par la politique de la ville, enlèvements des véhicules, prise en sténotypie des conseils municipaux, distribution du magazine municipal...

- 54 k€ d'honoraires divers
 - 81 k€ de dépenses de télécommunications
 - des services extérieurs pour 241 k€ : animations vie associative, animations et intervenants à la médiathèque, création graphique des divers supports de communication, mise en page du magazine municipal, mises en lumière du 8 décembre, animations développement durable, animations de la foire Sainte-Catherine, frais d'exploitation de la navette des Barolles, animations proposées par la crèche des P'tits Mômes...
 - d'impôts et taxes pour 34 k€ (taxe foncière sur les bâtiments communaux, taxe sur logements vacants, taxe sur cartes grises...)
- **Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 11 251 k€ contre 10 598 k€ en 2020.

Cette augmentation s'explique d'une part par l'impact sur une année complète des postes créés et recrutés en 2020-2021, et d'autre part par la volonté municipal de revaloriser le régime indemnitaire de certains postes pour rétablir la cohérence et l'attractivité de la commune.

Par ailleurs, un travail a été mené en 2021 sur les prestations sociales. Celui-ci s'est concrétisé par une revalorisation du montant et de la part prise en charge par la commune sur les tickets restaurants, ainsi que par une augmentation de la participation de la commune à la souscription à la mutuelle et/ou à la garantie maintien de salaires proposées.

- **Atténuation de produits**

Les atténuations de produits regroupent la pénalité de Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Le prélèvement SRU qui s'élève à 291 k€ (+68 % par rapport à 2020) est la conséquence du retard accumulé par la commune pour respecter ses objectifs en termes de logements sociaux. Pour mémoire, il est rappelé que l'État calcule le prélèvement en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements.

Le montant du FPIC est de 239 k€, il est stable par rapport à 2020.

- **Autre charges de gestion courante**

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au budget du Centre communal d'actions sociales (CCAS), à la résidence autonomie Les Oliviers et au budget annexe de La Mouche, les frais de mission des élus (243 k€), la constatation des créances admises en non valeurs (2,9 k€)...

Les subventions de fonctionnement versées aux associations représentent 12 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 2 278 k€.

Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 942 k€, elles viennent combler les déficits d'exploitation de ces budgets, et notamment les dépenses de la masse salariale.

	Réalisé 2021
Budget annexe La Mouche	576 533,90 €
CCAS	291 669,54 €
Résidence Autonomie Les Oliviers	73 694,38 €

- **Charges financières**

Il s'agit des intérêts payés au titre des emprunts, soit 210 k€.

- Charges exceptionnelles

Ce chapitre contient les subventions exceptionnelles et remises gracieuses accordées dans le cadre de la pandémie, notamment pour des locations de salles qui n'ont finalement pas pu être utilisées comme convenu (5,3 k€), les indemnités transactionnelles dans le cadre de la préemption du local situé au 109 avenue Clémenceau (18 k€), ainsi que les écritures de régularisation de produits constatés et d'annulation de titres émis sur exercices antérieurs (9,6 k€).

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 1 091 787,51 €
(Amortissements)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 6 862 856,88 €

	RECETTES	BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
001	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE INVEST.	3 000 633,59 €	3 000 633,59 €	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	15 000,00 €		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 573 278,76 €	2 551 391,68 €	51 073,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	199 178,00 €	218 771,88 €	71 646,05 €
dont :	1000 - PARC AUTOMOBILE	5 000,00 €	12 000,00 €	
	1001 - PARC INFORMATIQUE	28 000,00 €		27 489,00 €
	106 - PROJET NATURE	50 750,00 €	49 690,40 €	17 542,05 €
	218 - VIDÉOPROTECTION	17 928,00 €		17 928,00 €
	304 - RÉHABILITATION CIMETIÈRE		2 000,00 €	
	499 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRES	10 000,00 €		
	699 - STRUCTURES JEUNESSE	16 000,00 €		8 687,00 €
	899 - TRAVAUX BÂTIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	40 000,00 €	70 273,44 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	938 000,00 €	272,22 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 000,00 €		
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	6 730 090,35 €	5 771 069,37 €	122 719,05 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	241 265,84 €		
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 075 000,00 €	1 091 787,51 €	
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	936 000,00 €		
	TOTAL DES RECETTES	8 982 356,19 €	6 862 856,88 €	122 719,05 €

- Dotations, fonds divers et réserves

Il s'agit du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des investissements réalisés en 2020 (461 k€) et du résultat 2020 de fonctionnement affecté en investissement (2 090 k€).

- Subventions d'investissement reçues

La commune perçoit des recettes d'investissement de plusieurs financeurs :

- par la Métropole de Lyon : 72 130 € (projet de nature, subvention caserne de gendarmerie) ;
- par la Caisse d'Allocation Familiale : 95 671 € (aménagement p'tits mômes, Roule Virou...) ;
- par Grand Lyon Habitat : 70 408 € (réhabilitation Relais petite enfance des Collonges) ;
- par l'État : 12 000 € (achat de véhicule électrique)
- par l'Office National des Anciens Combattants : 2 000 € (rénovation mausolée au cimetière)

Les subventions notifiées non encore perçues au 31/12/2021 s'élèvent à 71 646 € (restes à réaliser) :

- de la Région pour l'équipement de tableaux numériques dans les écoles (27 489 €)
- de l'État pour les équipements de vidéosurveillance (17 928€)
- de la Caisse d'Allocation Familiale pour les travaux accueil enfance (8 687 €)
- de la Métropole de Lyon : solde des projets nature 2020 et 2021 (17 542 €)

- Emprunts et dettes assimilés

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé. Les recettes concernent les dépôts de garantie.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 1 091 787,51 €
(Amortissements)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 3 004 106,48 €

Présentation par chapitre

DÉPENSES		BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	60 000,00 €		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS	1 866 000,00 €	689 436,08 €	
20-21- 23	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	5 454 042,35 €	2 177 249,96 €	1 514 765,91 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	624 153,84 €	111 814,44 €	207 164,50 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 000,00 €	1 926,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		8 008 196,19 €	2 980 426,48 €	1 721 930,41 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	38 160,00 €	23 680,00 €	
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	936 000,00 €		
TOTAL DES DÉPENSES		8 982 356,19 €	3 004 106,48 €	1 721 930,41 €

- **Emprunts et dettes assimilés**

Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 689 436 €.

L'encours de dette au 31/12/2021 est de 9 154 937,37 € (9 844 373,45 € au 31/12/2020).
Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit en 2021.

- **Autres immobilisations financières**

Il s'agit des dépôts de garantie payés (bail commercial 109 avenue Clémenceau).

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 23 680,00 €
(Amortissements)

- **Les dépenses d'équipements**

DÉPENSES		BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
1000	PARC AUTOMOBILE	332 126,48 €	247 648,68 €	82 618,12 €
1001	PARC INFORMATIQUE	317 079,63 €	239 364,07 €	72 722,71 €
dont :	<i>AMO portail citoyen</i>		10 992,00 €	
	<i>Licences AD et migration</i>		112 151,32 €	
	<i>Travaux de câblage et bornes wifi</i>		20 457,15 €	
	<i>Acquisition équipements télétravail et renouvellement matériels tous services</i>		69 774,98 €	
1002	ÉLECTRO MÉNAGER	29 646,28 €	12 128,02 €	
dont :	<i>Remplacement sèches-linge à Sucre d'Orge et P'tits Mômes</i>		11 228,64 €	
104	ESPACES VERTS	135 537,01 €	94 178,64 €	40 729,48 €
dont :	<i>Renouvellement matériels service Espaces Verts</i>		48 283,85 €	
	<i>dont plantations arbres et arbustes</i>		39 355,15 €	
106	PROJET NATURE	75 401,70 €	42 296,45 €	29 706,00 €
dont :	<i>AMO Projet Nature</i>		17 667,05 €	
	<i>Création d'une mare et reconstruction du mur de Sacuny</i>		23 630,00 €	
AP 202101	AP RÉHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	75 000,00 €		
AP 202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	20 000,00 €		
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	1 042 359,37 €	262 358,48 €	480 988,33 €

	DÉPENSES	BP 2021 + DM + Restes à réaliser 2020	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021
	dont : Participation FIC		98 000,00 €	
	Aménagements de voirie		53 238,97 €	
	Travaux sur éclairage public		56 192,24 €	
210	RÉSERVES FONCIÈRES	337 000,00 €	80 472,01 €	159 000,00 €
	dont : Prémption bail commercial 109 avenue Clémenceau		67 444,52 €	
218	VIDÉOPROTECTION	127 538,38 €	17 318,31 €	720,00 €
300	HÔTEL DE VILLE	71 356,51 €	8 455,91 €	50 611,24 €
302	MAISON DES CHAMPS	5 000,00 €		
304	RÉHABILITATION CIMETIÈRE	42 000,00 €	38 415,00 €	
	dont : Rénovation du monument aux morts		38 415,00 €	
307	TOUS BÂTIMENTS	475 314,37 €	229 831,49 €	191 812,55 €
	dont : Travaux d'accessibilité divers sites		43 986,29 €	
	Provisions travaux de chaufferie (P3)		51 431,96 €	
	Travaux de sécurité et mise aux normes		56 983,14 €	
399	PATRIMOINE	31 480,00 €	3 480,00 €	20 659,60 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	874 491,86 €	397 150,11 €	41 693,67 €
	dont : Rénovation de chaufferies		190 959,69 €	
	Réfection étanchéité toitures GS Frantz et MOE rénovation toitures GS Mouton		41 576,34 €	
	Mobiliers tous groupes scolaires		34 587,59 €	
	Tunnel de lavage restaurant scolaire du Centre		55 768,43 €	
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	826 503,76 €	259 868,50 €	112 424,14 €
	dont : Rénovation éclairage gymnases Équinoxe, Giono et d'Aubarède		37 113,83 €	
	Matériels, mobiliers et équipements divers des structures sportives		37 295,06 €	
	Travaux extérieurs divers (rénovation traçage et enrobé skate park, passage sélectif et engazonnement complexe Fillot, barrière sélective Beauregard...)		37 373,10 €	
	Travaux intérieurs divers (vestiaires arbitres Giono, centrale anti intrusion Beauregard, vestiaires Beauregard et d'Aubarède, réfection		98 706,42 €	

- **CONSTATER** les crédits de paiement réalisés en 2021 pour les autorisations de programme comme suit :

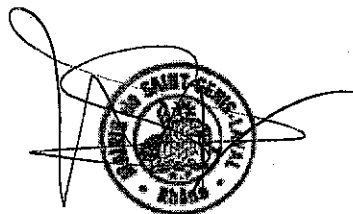
Libellé de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant AP	CP réalisés avant 2021	CP ouverts en 2021	CP réalisés en 2021	Restes à financer au delà de 2021
202101 - Réhabilitation du Centre Social et Culturel des Barolles	2 100 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	2 100 000,00 €
202102 - Extension du restaurant scolaire Mouton	2 000 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 25 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Stéphane GONZALEZ, 1er adjoint, président de séance



Liste des élus ayant voté POUR

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus s'étant ABSTENU

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Elue n'ayant pas pris part au vote

Marylène MILLET

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.

	<i>étanchéité algeco Guilloux...)</i>			
699	STRUCTURES JEUNESSE	313 886,30 €	148 610,90 €	128 711,01 €
<i>dont :</i>	<i>MOE et diagnostics restructuration CSCB</i>		96 189,00 €	
	<i>Travaux d'extension Accueil Enfance</i>		42 764,84 €	
700	ESPACE CULTUREL	18 363,34 €	10 576,52 €	1 741,61 €
701	MEDIATHEQUE	16 823,74 €	8 790,43 €	2 320,80 €
899	TRAVAUX BÂTIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	125 244,70 €	31 514,05 €	3 088,64 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	526 153,84 €	13 814,44 €	207 164,50 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00 €		91 800,00 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	159 888,92 €	142 792,39 €	3 418,01 €
<i>dont :</i>	<i>Matériels, mobiliers et équipements divers Police Municipale</i>		74 588,83 €	
	<i>Matériels entretien ménager GS</i>		41 981,19 €	
	<i>Matériels service Logistique et ateliers</i>		14 839,24 €	
	TOTAL	6 078 196,19 €	2 289 064,40 €	1 721 930,41 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°03.2021.029 du 25 mars 2021 relative au vote du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n°07.2021.075 du 08 juillet 2021 relative à la décision modificative n°1 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n°10.2021.118 du 07 octobre 2021 relative à la décision modificative n°2 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n°12.2021.163 du 09 décembre 2021 relative à la décision modificative n°3 du budget principal Ville ;

Vu la délibération du 24 mai 2022 relative à la constatation du compte de gestion 2021 établi par le comptable public pour le budget principal Ville ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 19 mai 2022 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif du budget principal Ville de l'exercice 2021 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre/opération pour la section d'investissement ;